

Devenir Acteur PRAP Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Objectifs de la formation

- Comprendre la prévention et ses enjeux.
- Connaitre les risques de son métier.
- Observer et analyser sa situation de travail.
- Participer à la maîtrise du risque.

Profil participant

Public concerné : tout public (salariés amenés à faire de la manutention manuelle, du port de charge mais également les salariés de services tertiaires ou administratifs)

Pré-requis : cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

Moyens pédagogiques

- formation en mode présentiel
- Mémento INRS "Devenir acteur PRAP" remis aux stagiaires
- travail sur supports audiovisuels
- mises en situation

Durée

14 heures
2 jours continus ou discontinus

Contact

Emilie THIEBAULT
Tél. : 03 26 48 28 10
formation@orhconseil.fr

ORH Conseil & Formation
9 rue André Pingat - 51100 REIMS

Programme

La prévention

Indicateurs et enjeux pour le salarié, pour l'entreprise
Obligations et les 9 principes généraux de prévention

La santé et la sécurité au travail

Danger, risques, dommages
Les accidents du travail, les maladies professionnelles
Conséquences pour le salarié, pour l'entreprise

Les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie

Anatomie, physiologie
Atteintes à la santé : lombalgies, TMS

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Aides techniques à la manutention
Apprentissage et appropriation des principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE)

L'analyse de situations de travail

Repérer les facteurs de risques d'atteintes à la santé
Identifier les éléments déterminants de l'activité physique
Mettre en lien les atteintes à la santé et facteurs de risques potentiels
Appliquer cette analyse à sa propre situation de travail

La démarche de prévention PRAP

Acteur PRAP et prévention : se situer dans le dispositif
Propositions d'améliorations à transmettre aux personnes concernées
Intégration des propositions dans la démarche de prévention

Suivi et évaluation

Suivi de l'exécution de l'action : feuilles de présence émargées par les stagiaires

Evaluation : Certificat "Acteur PRAP" délivré par l'INRS après validation du formateur habilité à certifier